

## Initiatives ministérielles

● (1250)

L'histoire de Glenn se termine ainsi. On remarquera que, dans *The Dilemma of Multiculturalism*, il n'est pas fait mention de sommes dépensées, mais bien des efforts déployés par un homme pour mieux connaître son identité et ses racines culturelles et pour essayer de trouver un moyen de s'intégrer à la culture du Québec tout en demeurant associé avec le reste du Canada.

Je ne poursuivrai pas davantage l'analyse de cette histoire, mais je crois qu'il vaut la peine de réfléchir à ce que signifie le fait d'être Canadien dans notre pays, de nos jours.

Je vais maintenant parler de mon expérience à titre de membre du Comité permanent du patrimoine canadien. Notre comité a invité un témoin, M. Rafe Khan, à lui parler de la question du multiculturalisme. Ce témoin a dit que la loi et le ministère visaient évidemment à faciliter l'intégration des différents groupes culturels dans la société canadienne, mais que la politique du multiculturalisme avait été détournée de ce noble objectif. Elle a encouragé les groupes ethniques et culturels à perpétuer leur différence et les a empêchés, même involontairement, de s'intégrer au courant principal de la société. Le bilinguisme officiel a érigé des barrières culturelles et des distinctions et il a encouragé la ghettoïsation sociale.

Permettez-moi de donner un exemple montrant à quel point le multiculturalisme fonctionne mal, un exemple que mes collègues libéraux jugeront certainement valable, comme l'a fait le ministre du Patrimoine canadien.

Le multiculturalisme est tellement faussé que des individus croient que, parce qu'ils font partie d'un groupe identifiable, ils méritent du financement et des privilèges particuliers. C'est évident, et la conférence *Writing Through Race* organisée à Vancouver par la *Writers Union of Canada* en est la preuve. Quiconque n'était pas de couleur ne pouvait participer à cette conférence. En d'autres termes, des blancs n'ont pu assister à une conférence pour laquelle le Conseil des arts du Canada avait octroyé des fonds. Heureusement, le ministre a tenu compte de mes remarques et a retiré une partie du financement octroyé pour l'événement.

En poursuivant sa présentation au comité, M. Kahn a expliqué ce qui suit:

Le concept exotique du multiculturalisme fondé sur la notion de l'immigrant permanent s'est transformé en un système institutionnalisé qui marginalise les personnes. Ce n'est certes pas l'objectif du multiculturalisme officiel, mais c'est ce qu'il produit. La culture ne se manifeste pas uniquement à l'occasion de certains événements exotiques, mais aussi dans la façon de vivre au quotidien et dans nos relations avec les autres. Dès le siècle prochain, il n'y aura plus aucune majorité dominante au Canada. Il est particulièrement curieux de voir que les défenseurs du multiculturalisme, dont bon nombre sont de prétendus leaders de communautés ethniques, ont appuyé ce principe si discriminatoire. Les mesures prises et les propositions faites au nom du multiculturalisme officiel sont mal orientées et à courte vue et ont suscité des critiques de plus en plus manifestes contre l'objectif et l'orientation de ce multiculturalisme. Ces critiques viennent à la fois d'anciens et de nouveaux Canadiens, d'intellectuels et d'universitaires dans leurs tours d'ivoire, d'écrivains de couleur et d'écrivains plus fades, de répondants interrogés dans le cadre de plusieurs récents sondages d'opinion et de membres de commissions nommés par le gouvernement.

M. Khan a aussi attiré notre attention sur le forum des citoyens de Keith Spicer qui a reconnu les lacunes et les inconvénients inhérents au multiculturalisme officiel et a demandé au gouvernement du Canada d'abolir le financement des activités multiculturelles, à l'exception de celles qui servaient à orienter l'immigration, à réduire la discrimination raciale et à promouvoir l'égalité.

Je crois que c'est là que le bât blesse. Les défenseurs du multiculturalisme appuient cette politique parce que, à leur avis, elle sert justement à orienter l'immigration, à réduire la discrimination raciale et à promouvoir l'égalité.

La situation est donc peu ordinaire, car deux groupes ayant des opinions diamétralement opposées, c'est-à-dire les défenseurs et les détracteurs du multiculturalisme, s'entendent pourtant sur un ensemble commun d'objectifs.

● (1255)

Ce n'est pas seulement le Parti réformiste qui a dit ce que tant d'autres personnes pensent. Le multiculturalisme a pour objectif de favoriser l'immigration, l'orientation, la réduction de la discrimination raciale, une participation accrue et la promotion de l'égalité.

On peut faire cela de façon tout aussi efficace en appliquant la disposition de la Charte des droits et libertés à l'appui de la Commission canadienne des droits de la personne et en reconnaissant les possibilités qui sont offertes par l'entremise du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Accorder un traitement spécial à certaines personnes aux dépens d'autres personnes est discriminatoire, en soi. Personne ne dit qu'il faudrait éliminer les groupes ethniques. Il faudrait plutôt chercher à en arriver à un bien-être social et personnel qui valorise l'individualité tout en privilégiant des thèmes comme la famille, la responsabilité collective et la résolution de problèmes et en transmettant ces valeurs pour faire en sorte que la vie, dans la société, soit meilleure. Cependant, il ne faudrait pas que les droits d'un groupe l'emportent sur les droits des particuliers à moins que ce groupe ne représente la majorité, au Canada.

J'avais dit, tout à l'heure, que je parlerais surtout de multiculturalisme et c'est ce que j'ai fait, parce que je pense que le multiculturalisme est une chose à laquelle tous les députés sont sensibilisés. Je tiens aussi à dire que j'ai bien hâte que nous soyons en 1995. Nous serons appelés à relever certains défis au cours de cette nouvelle année. Alors que nous nous apprêtons à entamer cette nouvelle année, je souhaite que nous fassions tous preuve de sagesse dans les décisions que nous prendrons.

**Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec la députée de la circonscription d'Oakville—Milton.

Au nom du ministre du Patrimoine canadien, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Notre débat souligne l'importance d'adopter rapidement ce projet de loi pour créer légalement le ministère du Patrimoine canadien. Nous regroupons des programmes qui coexistent depuis plus d'un an. Les programmes du ministère fonctionnent bien. Le Parlement doit officialiser son nom et son existence pour que le ministre et ses fonctionnaires puissent réaliser, au sein d'un seul ministère, des mandats confiés auparavant à un certain nombre de ministères distincts.